

Adresse de la société populaire de Montargis (Loiret) qui applaudit aux glorieux succès des armées de la République et aux immenses travaux de la Convention nationale, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Montargis (Loiret) qui applaudit aux glorieux succès des armées de la République et aux immenses travaux de la Convention nationale, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24039_t1_0331_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Convention nationale sur le décret qui abolit la mendicité (1) dans toute la République, et l'invite à rester à son poste pour le bonheur de l'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

26

La société populaire de Montargis (3) applaudit aux glorieux succès des armées de la République, dignes fruits de la valeur de nos braves défenseurs, ainsi que des sages mesures et des immenses travaux de la Convention nationale. Elle l'invite à continuer cette pénible carrière jusqu'après l'entière défaite des satellites des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Montargis, 14 mess. II] (5)

Citoyens,

Les défenseurs de la patrie, disaient, le 8 Messidor sur les bords de la Sambre, point de retraite aujourd'hui, il faut vaincre; aussitôt la trompette de la Victoire sonne la charge dans les campagnes de Fleurus; le combat dur[e] 12 heures; les esclaves de Clairfait, Cobourg et Beaulieu, sont enfoncés dans tous leurs rangs; le décret sur les rouges a son entière exécution, les français sont vainqueurs et restent maîtres du champ de bataille, jonchés de morts et de mourans.

Et vous aussi, Législateurs, vous dites : ne quittons pas notre poste, que nous n'ayons assuré le bonheur et la liberté du peuple français; et tous les jours vous en posés les bases sur des fondemens inébranlables.

Les Républicains de Montargis applaudissent à ces glorieux succès; le soir même de la nouvelle de tant de triomphes, ils se sont rendus sous les auspices de l'être Suprême sur le sommet de leur Montagne pour y célébrer et les bienfaits de la Convention nationale, et le courage des armées de la République.

Vertueux Montagnards, continuez vos augustes travaux. Les armées de la République marchant sur vos traces, continueront leurs victoires, et bientôt apprendront à la République, la défaite totale des tyrans coalisés. S. et f.

f. PREVON, RAVINOT, AIMOND (*présid.*), f.B. RIOU (*secrét.*), CARRÉ, HUETTE, MESANGE, MOUSSUY, APPER, DUCOURTIAL, MINAUX, L'ASSUNPOIX, Aug. COUET, DUFOUR (*greffier*), LEMARCHAND, FONTAINE, Côme LAURRARD, ROUX, DACQUÉ, FAUCHON, GARNOT, SAUVAGE, GILLES, DORVET [jeune], BARDIN fils, VEE, JULIEN, CHASSERON, BOULLE, FLUTEAU, ATTIN, ROUSSAUT, JOLLY, VAUTIE, BOIS, CENSOUTL pere, LECOQ, BRUNES, AUGÉ, POTIN, PHILIPPE, Marc VOIRON, GAUTHIER, LEPEINTRE, ROBERT, GOULINIER, DUFOUR, BOU-

(1) Voir *Arch. parl.*, T. XC, séance du 22 flor., n° 49.

(2) *P.V.*, XLII, 34.

(3) Loiret.

(4) *P.V.*, XLII, 34.

(5) C 314, pl. 1253, p. 37.

TELLIER, SAUVEGRAIN, PACAUT, ESCORAS, DEFLOUPÉE, NAUDIN, j.c. BESNARD, JUBERT, FAUVARD l'aîné, RENARD, p. FLUTEAU, PERARD, mathuren HABERT, HAYOTTE [et 7 signatures illisibles].

27

La société populaire de Carcassonne, département de l'Aude, dénonce l'agiotage et l'accaparement qui ont fait disparaître la monnaie de métal provenant de la fonte des cloches. Elle invite la Convention nationale de mettre en circulation les pièces républicaines de décimes et centimes, dont l'usage est indispensable pour les premiers besoins du peuple.

Renvoyé au comité des finances (1).

[Carcassonne, 14 Mess. II] (2).

Représentans.

C'est au nom du peuple, dont les intérêts sont si chers, c'est pour lui que nous vous parlons : ce sont ces sollicitudes que nous allons déposer dans votre sein paternel; les billets de confiance offroient[,] dans plusieurs endroits, une ressource à l'agiotage; un de vos décrets les a proscrits, et par là, la circulation de la monnaie de cuivre est devenue d'une nécessité indispensable. Cette monnaie est celle du pauvre, ce n'est que par elle qu'il peut contenter ses besoins sans dépasser ses facultés et forcer les marchands de comestibles à l'observation rigoureuse de la Loi du maximum. Vous avez bien senti cette vérité, lorsque utilisant pour la patrie les débris du fanatisme, vous avez converti les cloches en sols, vous les avez distribués d'une manière égale dans tous les départemens.

eh ! bien, Représentans, ces sols n'ont fait que se montrer, et disparaître, on n'en connoît presque plus l'usage dans ce département. L'égoïsme et la cupidité, en ont seuls fait leur profit. on serait même tenté de croire que quelques accapareurs d'un genre nouveau, les entasse, dans le fol espoir, d'en faire encore des cloches. Cependant le peuple souffre de cette stagnation coupable. Ses plaintes ont fait pendant plusieurs séances, le sujet de nos discussions; mais quels moyens pourrions-nous vous indiquer ? des vues locales et partielles seroient insuffisantes.

C'est de votre sein, de ce centre d'unité de la République, que doivent partir ces mesures salutaires, qui, avec la rapidité de l'éclair déjouent tous les complots, frappent tous les crimes, consolent la vertu et portent partout l'esprit de vivification, de bonheur, et de vie. Vous faire connoître le mal, c'est en assurer le remède.

Hatés vous[,] pères de la patrie, de mettre en circulation les pièces Républicaines de Décimes, et de Centimes, mais jusque alors, rétablisés promptement parmi nous celle des sols, signalés ces égoïstes qui sisolent de la société pour ne voir que leur intérêt; frappés ces avarés, ces amis de[s] métaux

(1) *P.V.*, XLII, 35. *J. Sablier*, n° 1449.

(2) C 314, pl. 1253, p. 38.